



Risque chimique

■ L'Organisation mondiale de la santé (**OMS**) a publié une brochure sur les risques de **rejets chimiques** liés à des dommages aux installations de production, de stockage ou de transport induits par des phénomènes naturels tels que séismes, cyclones, tsunamis, chaleur ou froid extrêmes, foudre, crues et pluies torrentielles. À l'intention des acteurs de la prévention et de la gestion des risques, ainsi que des autorités de santé publique, ce document vise à mieux faire connaître ces « **Natech events** » (pour *natural-hazard-triggered technological*) qui combinent catastrophes naturelle et industrielle, afin de mieux les prévenir, s'y préparer et savoir y faire face.

<http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/272390/9789241513395-eng.pdf>

■ L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (**Anses**) a publié un rapport d'expertise relatif à l'évaluation des **méthodes de mesure de 27 substances soumises à des valeurs limites d'exposition professionnelle** (Vlep) listées en annexe de la directive (UE) 2017/164 du 31 janvier 2017.

Huit substances ne disposent pas encore de méthode de mesure validée ou indicative permettant le suivi des Vlep : l'acroléine, l'amitrole, le diphenyléther, le formiate de méthyle, les terphényles hydrogénés, le but-2-yne-1,4-diol, le cyanure de potassium et le cyanure de sodium.

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VSR2015SA0190Ra.pdf>

■ Dans une note de synthèse sur la **sécurité des mélanges chimiques**, le *Joint Research Centre (JRC)* de la Commission européenne identifie les lacunes dans l'évaluation des risques de l'exposition à un « cocktail » de substances provenant de diverses sources (alimentation, pollution, médicaments, produits d'hygiène et de soins, etc.) et les progrès nécessaires (en termes de stratégie et méthodologie de recherche et de développement d'outils).

<http://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC111886/kjna29258enn.pdf>

■ Parmi les ressources en soutien à la campagne « Lieux de travail sains », l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (**EU-OSHA**) a développé un **outil électronique** destiné aux entreprises sans connaissance spécifique des substances dangereuses et plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises.

Ce guide interactif fournit des informations générales sur les substances dangereuses (effets sanitaires, étiquetage, législation) et les bonnes pratiques (évaluation, prévention et gestion des risques). Le remplissage d'un questionnaire permet d'obtenir un rapport adapté à la situation individuelle de l'entreprise.

https://osha.europa.eu/fr/highlights/new-e-tool-launched-start-now-assessing-and-managing-risk-dangerous-substances?pk_campaign=OSHmail%2006%202018

■ Les **fiches internationales de sécurité chimique**, initialement rédigées en anglais (*International Chemical Safety Cards – ICSC*), sont désormais disponibles en langue française. Ces fiches complémentaires aux fiches de données de sécurité (FDS) mais sans valeur réglementaire, résument pour chaque substance (plus de 1 700 disponibles) ses propriétés physiques, chimiques et toxicologiques, ainsi que les données relatives à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs. http://www.ilo.org/safework/info/promo/WCMS_212836/lang-fr/index.htm

Nanomatériaux

■ Le Haut conseil de la santé publique (**HCSP**) a émis un avis relatif au **dioxyde de titane (TiO₂) nanométrique** et plus particulièrement à la protection des populations riveraines de sites produisant ces nanoparticules ou les manipulant au cours de procédés industriels (secteurs de l'agroalimentaire, des cosmétiques et des matériaux de construction principalement). L'avis, qui concerne également les travailleurs de ces sites, met en lumière un grand besoin d'acquisition de connaissances.

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=663>

Qualité de l'air

■ L'Anses préconise la surveillance du 1,3-butadiène (classé cancérogène de catégorie 1 par le Centre international de recherche sur le cancer [**Circ**]) et un suivi renforcé sur le long terme des particules ultrafines (PUF) et du carbone suie dans son avis relatif à l'identification, la catégorisation et la hiérarchisation de **polluants actuellement non réglementés pour la surveillance de la qualité de l'air**.

Pour les 10 autres polluants de la liste des 13 jugés prioritaires (le manganèse, le sulfure d'hydrogène, l'acrylonitrile, le 1,1,2-trichloroéthane, le cuivre, le trichloréthylène, le vanadium, le cobalt, l'antimoine, le naphtalène), l'Agence souligne que des dépassements

des valeurs toxicologiques de référence (VTR) peuvent être observées dans des contextes particuliers, notamment industriels, ce qui soulève la question de l'adéquation de la surveillance réglementaire des émissions industrielles.

<https://www.anses.fr/fr/content/qualit%C3%A9-de-l%20air-ambiant-l%20anses-pr%C3%A9conise-la-surveillance-du-13-butadi%C3%A8ne-et-un-suivi>

■ L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (**Ademe**) a mis à jour son avis concernant les émissions de particules et d'oxydes de carbone (NOx) par les véhicules routiers.

L'Agence rappelle les progrès réalisés pour réduire cette pollution et émet des recommandations pour poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air. Une avancée des connaissances est souhaitée dans les domaines suivants : la caractérisation des émissions en fonction des technologies (y compris les véhicules hybrides dotés d'un moteur thermique), des motorisations et des carburants ; les émissions en usage réel ; la qualité de l'air intérieur dans les véhicules ; les polluants secondaires ; et les émissions hors combustion (également pour les véhicules ferroviaires) liées à l'utilisation et l'usure des freins, pneumatiques, des pièces mécaniques moteur, de l'embrayage, etc.

<http://www.ademe.fr/emissions-particules-nox-vehicules-routiers>

Pesticides

■ Après l'adoption des critères scientifiques pour la détermination des propriétés perturbant le système endocrinien applicables aux substances contenues dans les produits biocides (septembre 2017) puis les pesticides (avril 2018), un **document d'orientation pour l'identification des perturbateurs endocriniens** (lignes directrices) a été élaboré conjointement par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (**Efsa**) en charge de l'évaluation de la sécurité des substances actives utilisées dans les pesticides, et l'Agence européenne des produits chimiques (**ECHA**) responsable de l'évaluation des biocides.

<http://www.efsa.europa.eu/fr/efsjournal/pub/5311>

■ Le **Plan d'actions gouvernemental sur les produits phytopharmaceutiques** et pour une agriculture moins dépendante des pesticides s'articule autour de quatre priorités : la réduction rapide des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement ; l'amélioration des connaissances des impacts sanitaires

et environnementaux des pesticides pour mieux informer la population et les professionnels ; l'amplification de la recherche et du développement d'alternatives ainsi que de la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs ; et le renforcement du plan Écophyto 2 avec l'amélioration de sa gouvernance et de son fonctionnement.

<http://agriculture.gouv.fr/plan-dactions-sur-les-produits-phytopharmaceutiques-et-une-agriculture-moins-dependante-aux>

Zoonoses

■ Dans un contexte de débat autour du diagnostic de la **maladie de Lyme** et de la prise en charge des personnes déclarant souffrir de sémiologie persistante polymorphe après morsure de tique (SPPT), le numéro thématique du *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire (BEH)* consacré à la borréiose et accessoirement aux autres maladies transmises par les tiques (n° 19-20/2018) permet d'actualiser ses connaissances.

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Publications-et-outils/BEH-Bulletin-epidemiologique-hebdomadaire/Archives/2018/BEH-n-19-20-2018>

■ Destinée au personnel des animaleries, une petite brochure de l'Institut national de recherche et de sécurité (**Inrs**) présente les règles de base pour **se protéger des zoonoses** (hygiène, manipulation des animaux, équipements de protection, aération des locaux, etc.).

<http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-6302/ed6302.pdf>

Cancer

■ Le Circ a ouvert un site consacré aux **cancers attribuables au rayonnement ultraviolet (UV)** qui présente sous différentes formes graphiques (avec des entrées par continent, région, pays et indice de développement humain) les données d'épidémiologie descriptive et statistiques recueillies dans le cadre du projet GLOBOCAN 2012 (153 pays participants), ainsi que les fractions attribuables calculées.

<https://gco.iarc.fr/causes/uv/home>

■ Un projet collaboratif, mené par le Circ et réunissant plus de 80 experts des principales institutions de recherche et de santé publique françaises, a permis d'évaluer la **part des cancers attribuable à des facteurs de risque liés aux modes de vie ou à l'environnement**, et donc potentiellement évitable, en France en 2015 (près de quatre cancers sur dix). Le mode de gouvernance de

ce projet, les choix méthodologiques effectués et les principaux résultats produits sont présentés dans un numéro thématique du *BEH* (n° 21/2018).

<http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2018/21/index.html>

Gestion de l'eau

■ L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (**Ineris**) et le Bureau de recherches géologiques et minières (**BRGM**) ont co-publié un guide pour la **surveillance de la qualité des eaux souterraines** appliquée aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et aux sites pollués.

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Outils-de-gestion.html#surveso>

■ Dans son avis relatif à la détermination d'une **valeur sanitaire maximale admissible pour le manganèse dans l'eau destinée à la consommation humaine** (EDCH), l'Anses retient une valeur protectrice pour l'ensemble de la population (construite sur un scénario « nourrisson ») de 60 µg/L.

L'Agence rappelle que le dépassement de la référence de qualité actuelle (50 µg/L) peut entraîner des plaintes d'usagers pour des raisons organoleptiques et esthétiques, et note que la teneur en manganèse de 14 eaux minérales naturelles gazeuses et deux eaux plates commercialisées en 2014 dépasse cette valeur.

<https://www.anses.fr/fr/system/files/EAU2016SA0203.pdf>

■ Un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (**CGEDD**) préconise certaines évolutions législatives pour améliorer la **gestion des eaux pluviales**, notamment l'instauration d'un régime dérogatoire d'autorisation globale de rejet. Cette autorisation s'appuierait sur des schémas directeurs approuvés par l'État et les collectivités bénéficiaires auraient la responsabilité de prescrire les dispositifs de rejets en milieu naturel sur leur territoire.

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/010159-01_rapport_cle2db956.pdf

Comptes-rendus de conférences

■ Les présentations de la troisième édition des **Rencontres de Santé Publique France** (29-31 mai 2018) sont disponibles, notamment pour les sessions suivantes : « L'antibiorésistance et sa prévention, de l'animal à l'homme » ; « Exposome, périnatalité, territoire : des défis pour l'action » ; « Comment

protéger la santé face au changement climatique » et « L'alerte et sa réponse : comment passe-t-on d'un signal à une alerte ».

<http://www.rencontresantepubliquefrance.fr/>

■ L'Académie nationale de pharmacie a mis en ligne les abstracts et diapositives des présentations de la séance penta-académique (organisée avec les Académies d'agriculture, de médecine, de chirurgie dentaire et l'Académie vétérinaire de France) du 13 juin 2018 sur le thème « **Antibiorésistance et société** », ainsi que des vidéos d'interview des participants.

http://www.acadpharm.org/seances/page.php?rb1=30&id_doc=4483

■ Les vidéos de la conférence-débat du 22 mai 2018 « **L'évolution du vivant et de la biodiversité : des mondes fossiles à la biodiversité contemporaine** » organisée par l'Académie des sciences, sont accessibles via son site.

<http://www.academie-sciences.fr/>

■ Dans le cadre de ses séminaires sur la santé environnementale, le Centre de collaboration nationale en santé environnementale (**CCNSE**, Canada) a mis en ligne les présentations et vidéos de deux conférences relatives au **changement climatique**, l'une sur la conservation de la nature comme stratégie de santé publique pour la préparation au changement climatique et le renforcement de la résilience des communautés, l'autre sur les outils de surveillance des répercussions du changement climatique sur la santé.

<http://www.ccnse.ca/content/s%C3%A9rie-de-s%C3%A9minaires-sur-la-sant%C3%A9-environnementale-du-ccnse>

Nominations

■ Mme Christine Gardel (Directrice générale de l'Agence régionale de santé Normandie) et M. Michel Laforcade (Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine) ont été nommés en tant que membres du Collège du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) par un arrêté du 22 mai 2018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036946078&categorieLien=id>

■ M. Jacques Vernier, M. Henri Legrand et Mme Caroline Lavallée ont respectivement été nommés en qualité de président, vice-président et secrétaire général du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (**CSPRT**) par un arrêté du 7 mai 2018

Sur le Web

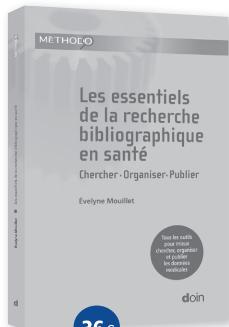
qui porte nomination de plusieurs membres dans les catégories : des personnes choisies en raison de leurs compétences ; des représentants des intérêts des exploitants d'ICPE ; des personnes chargées de contrôler ces installations ; ainsi que des représentants du monde associatif, des intérêts des collectivités territoriales, et de ceux des salariés d'ICPE.

<http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20184/bo20184.pdf>

Mme Cécile Ferry et M. Yvan Lagadeuc ont été nommés au conseil scientifique de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) par un arrêté ministériel du 20 mars 2018.

<http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20184/bo20184.pdf>

Laurence Nicolle-Mir



Collection Méthodo

- Septembre 2016
- 16 x 24 cm / 208 pages
- ISBN : 978-2-7040-1471-2

36 €

Les essentiels de la recherche bibliographique en santé

Chercher • Organiser • Publier

S'adressant à tous les acteurs de santé, cet ouvrage leur apprend à :

- conduire une recherche documentaire pertinente,
- sélectionner les documents utiles,
- gérer une veille bibliographique,
- connaître les règles de la rédaction bibliographique.



Evelyne Mouillet

Bibliothécaire, chargée d'enseignement / Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (ISPED), Université de Bordeaux

doin

JL John Libbey
EUROTEXT

Ouvrage disponible sur www.jle.com

MÉTHODO



- points importants à retenir
- recommandations de lecture
- exemples illustrés
- 28 exercices avec corrigés
- mise en pratique pour s'entraîner et s'auto-évaluer
- glossaire anglais/français rassemblant les termes spécifiques les plus fréquemment rencontrés

